

**INFORMATION IMPORTANTE**  
**SYNERGIE**

**Rappel - Clôture du premier appel à projet sous SYNERGIE-CTE**  
**Mardi 15 septembre à 12:00 (midi)**

Afin de vous permettre de déposer vos projets sous SYNERGIE-CTE , l'Autorité de gestion vous apporte les informations importantes suivantes :

- **Modalités de dépôt :**

Pensez à vérifier la cohérence des données et enregistrer chacune des pages du formulaire, cliquez sur « Enregistrer » et à la fin du chapitre « Indiquer que la saisie du chapitre est terminée » puis de nouveau « Enregistrer ».

Une fois votre saisie terminée vous devez cliquer « Contrôler la cohérence des données du formulaire ». Si le contrôle de cohérence est bon « Soumettre le formulaire à l'Autorité de gestion ». (Attention, tant qu'il y a des incohérences, le bouton « soumettre le formulaire » ne sera pas visible).  
A la suite :

- Générer le pdf ;
- Imprimer et signer la déclaration du chef de file manuellement (le système n'accepte pas la signature électronique);
- Scanner et Insérer sous « Accéder aux informations administratives du projet » « Documents contractuels » « Insérer un document contractuel »



- **Problèmes d'affichage non bloquants :**

Malgré une bonne saisie des **contacts partenaires**, le système ne les affiche pas correctement dans son tableau récapitulatif. **Il ne s'agit pas d'un problème bloquant** mais simplement d'un problème d'affichage qui ne vous empêche pas de déposer votre dossier.

Dans le plan de travail, le système n'accepte pas une date antérieure à janvier 2016 pour l'enregistrement de la phase de préparation. Il s'agit d'une erreur qui sera corrigée prochainement. Il faut donc **saisir les dates de la durée du projet et indiquer en commentaires la date effective de préparation dans l'attente de ce correctif.**

Les tableaux de restitution « Plan de financement du partenaire » (Chap II 2) et « Plan de financement du projet » (Chap IV) n'affichent aucun chiffre, il s'agit également d'une erreur d'affichage qui ne vous empêche pas de déposer votre dossier.

- **Assistance en direct par l'Autorité de gestion :**

Pour les projets qui seront complétés au moins à 90%, l'Autorité de gestion propose aux personnes en charge de la saisie de communiquer leurs coordonnées précises à l'adresse [alcotra-synergiecte@rhonealpes.fr](mailto:alcotra-synergiecte@rhonealpes.fr):

- Nom du projet et Numéro Synergie-CTE
- Nom Prénom du référent
- Téléphone fixe / portable
- Adresse mail
- Taux de remplissage (visible depuis la page sommaire)

**L'AG pourra les contacter s'ils le demandent le lundi 14 septembre de 10h à 16h pour régler en direct avec eux les derniers problèmes de saisie. Il faudra en faire la demande avant le lundi 9h00 pour permettre à l'AG d'organiser les contacts avec les porteurs.**

Les demandes doivent être clairement identifiées avec des copies d'écran à l'appui.

Attention, les demandes plus générales ou liées au deuxième appel à projet ne seront pas traitées dans ce cadre mais ultérieurement par email.

L'AG s'engage à vous accompagner au mieux jusqu'à la fin de ce premier appel à projets.